

Versez votre taxe d'apprentissage 2009 à l'ISAE

Vous souhaitez vous associer au développement du tout nouvel Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace (ISAE), établissement public d'enseignement supérieur et de recherche issu du rapprochement entre les deux grandes écoles d'ingénieurs en aéronautique, SUPAERO et l'ENSICA.

Merci de nous retourner ce bordereau renseigné qui nous permettra également de vous tenir informé de la vie et des grands projets de l'Institut.

Votre confiance est primordiale pour concrétiser une des ambitions de l'ISAE, celle de devenir le premier pôle de formation et de recherche aérospatial en Europe.

Entreprise

N° SIREN : Code NAF :

Effectifs :

Adresse :

Personne responsable de la taxe d'apprentissage à remercier et à informer du suivi

Nom, prénom :

Fonction :

Tél. : E-mail :

Votre organisme collecteur de taxe d'apprentissage

Nom de l'organisme collecteur choisi :

.....

L'ISAE est habilité en catégorie C mais vous pouvez augmenter les versements par cumul avec la catégorie B.	Catégorie C	Par cumul en catégorie B
Montants		

Rappel

L'inscription du nom de l'établissement bénéficiaire et la mention d'application du cumul doivent être expressément portés sur le bordereau de votre organisme collecteur ; leur omission peut interdire l'attribution de votre contribution à notre établissement.

Vous pouvez dépasser le quota de taxe autorisé pour les établissements de l'enseignement supérieur (catégorie B) en affectant, par cumul, le versement autorisé sur la catégorie C.

Votre contact pour le versement de la taxe d'apprentissage 2009 à l'ISAE

Viviane Métreau - Tél : 05 61 33 80 10 - Télécopie : 05 61 33 83 76 - Courriel : taxeapprentissage@isae.fr

ISAE - Direction du développement international et des relations industrielles

10 avenue Édouard Belin – BP 54032 – 31055 – Toulouse cedex 4

Site internet : www.isae.fr/rubrique «relations avec les entreprises»

Taxe d'apprentissage

Contribuez au développement de l'ISAE (SUPAERO et ENSICA)

Des formations au service de vos besoins

Placé sous tutelle du ministère de la Défense, l'ISAE est le résultat d'une volonté au service d'une stratégie d'excellence : son ambition est de devenir le premier pôle européen de formation supérieure et de recherche dans le domaine aérospatial. Ainsi, l'Institut peut se prévaloir d'une offre large et cohérente : deux cursus ingénieur SUPAERO et ENSICA maintenus distincts, 19 mastères spécialisés, 2 diplômes nationaux de master, 9 masters recherche, co-accréditation à 6 écoles doctorales.

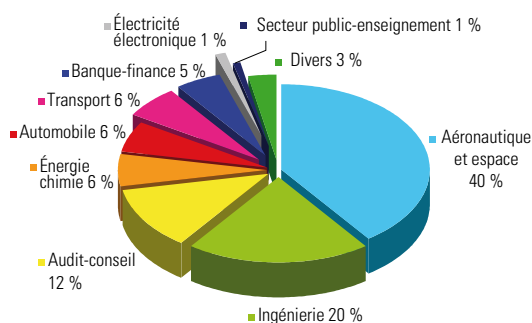
Formation ingénieurs SUPAERO

- Un spectre large et approfondi de connaissances scientifiques et techniques s'appuyant sur un niveau théorique très élevé.
- Une pédagogie de projet très développée.
- Une formation positionnée sur la conception de systèmes complexes de haute technologie.
- Un élargissement du champ de connaissances à l'économie, à la gestion et à l'ingénierie des affaires.
- Un niveau de formation permettant aux ingénieurs SUPAERO de rayonner dans tous les secteurs économiques tout en ayant une expertise dans les sciences et les techniques appliquées du domaine aérospatial.
- Un séjour obligatoire de 2 mois à l'étranger.

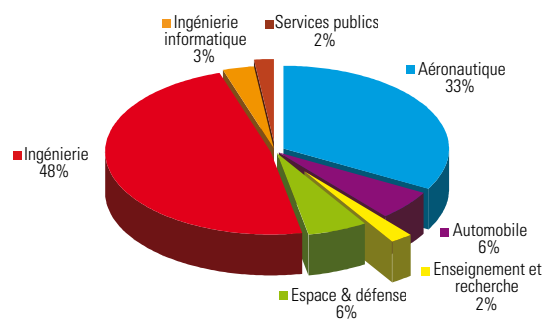
Formation ingénieurs ENSICA

- Une formation pluridisciplinaire permettant l'acquisition de quatre grandes compétences : scientifiques et techniques ; méthodologie ; intelligence du milieu aérospatial ; développement personnel.
- Une formation orientée « métier » propice à l'expertise technique dans les domaines suivants : mécanique, aérodynamique, propulsion, électronique, informatique, automatique.
- Une sensibilisation soutenue à la conduite de projet et au processus qualité.
- Une responsabilisation de l'élève : élaboration d'un contrat offrant un parcours de formation personnalisé basé sur un projet professionnel (tutorat).
- Le développement d'un esprit d'entreprise et d'innovation au travers de la réalisation d'un projet personnel.

Des compétences recherchées



Des compétences recherchées



La dynamique des réseaux

La formation

Participation aux réseaux d'excellence nationaux et internationaux.

- Conférence des grandes écoles.
- European Consortium for advanced Training in Aerospace, un consortium d'universités et d'industries du secteur aérospatial de 7 pays européens.
- Groupe des Écoles Aéronautiques : ENAC, ENSMA, ISAE
- Partnership for a European Group of Aeronautic and Space Universities.
- Pôle de compétitivité de rang mondial "Aerospace Valley".
- Top Industrial Managers in Europe : réseau regroupant les meilleures écoles européennes d'ingénieurs.

La recherche

Participation à la recherche scientifique au plan régional, national et international.

- Membre fondateur du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) «Université de Toulouse»,
- Des partenariats avec L'Office National d'Études et de Recherches Aérospatiales (ONERA), le CNRS/LAAS, l'Institut de Génie Mécanique, l'association TESA (télécommunications spatiales).

Les entreprises

L'entreprise dans le cursus des élèves

- Un enseignement riche qui repose en particulier sur 1500 intervenants externes en provenance de l'industrie, de sociétés de service et d'organismes de recherche.
- Stages, projets, études en entreprise (les élèves passent 5 à 12 mois en entreprise durant leur scolarité).
- Rencontres avec les entreprises (conférences, déjeuners-débats, forums).
- Participation de l'ISAE aux salons professionnels.

L'international

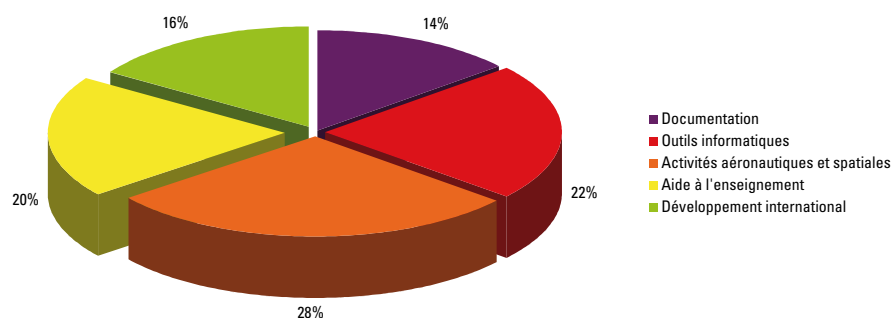
- 66 accords d'échanges dans 23 pays avec les meilleures universités mondiales (MIT, Université polytechnique de Montréal, Imperial College of science, TU Munich...) dont 27 doubles diplômes.
- Master européen EUMAS Erasmus Mundus en partenariat avec les universités de Pise, Munich, Madrid et Cranfield.
- Cursus international pour 1000 étudiants de l'Institut.
- Accueil de 250 étudiants ou stagiaires étrangers par an.

La taxe d'apprentissage : une contribution essentielle

La taxe d'apprentissage représente une part significative des ressources propres de l'Institut et de ses charges de fonctionnement. Elle offre à l'Institut les moyens de développer ses activités et de renforcer l'excellence de ses enseignements. Nous poursuivons nos efforts dans l'amélioration constante de nos formations. Nos projets pédagogiques et scientifiques se construisent au niveau régional et international afin de répondre aux besoins actuels et futurs des entreprises et de l'industrie.

Les réalisations de la taxe d'apprentissage

Montant total 2008 : 963 460 euros répartis de la façon suivante :



Comment verser votre taxe d'apprentissage à l'ISAE ?

Catégories

L'ISAE est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage pour les catégories C et B par la règle du cumul.

Versement

Vous pouvez effectuer votre versement par votre organisme collecteur habituel ou par un de nos organismes partenaires. Vous indiquez alors vos instructions d'affectation en précisant le montant ou en nous adressant le maximum du montant en ajoutant la mention «montant maximum avec règle du cumul» et nous transmettre votre intention de versement pour le suivi de nos dossiers.

OCTA (Organismes Collecteurs de Taxe d'Apprentissage) partenaires de l'ISAE

GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales) pour les versements des entreprises relevant de ce secteur d'activité) - 4, rue Galilée 75116 Paris - Tél : 01 41 43 17 87 - document téléchargeable sur www.gifas.asso.fr

AGIRES (Association de Gestion Interprofessionnelle des ressources de l'Enseignement Supérieur) pour les autres contributions
2 avenue Hoche 75008 Paris - Tél. : 01 46 22 18 35 - document téléchargeable sur <http://www.agires.com>

Les versements seront effectués par les OCTA à l'ordre de l'agent comptable ISAE.

Contact taxe d'apprentissage à l'ISAE

Viviane Métreau - Tél. : 05 61 33 80 10 - Fax : 05 61 33 83 76 - taxeapprentissage@isae.fr



Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace

Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace issu du rapprochement SUPAERO et ENSICA
10, avenue Édouard-Belin - BP 54032 - 31055 Toulouse CEDEX 4 - FRANCE
Tél. : 33 (0)5 61 33 80 80 - Télécopie : 33 (0)5 61 33 83 30 - Site Internet : www.isae.fr